

Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau

Dossier : 6211-06-146

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 1^{er} mai au 15 juin 2012

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier* par la Ville de Gatineau a pris fin le 15 juin 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 5 avril 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 1^{er} mai au 15 juin 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La Ville de Gatineau et son partenaire financier, la Commission de la capitale nationale (CCN), projettent le réaménagement de la portion est de la rue Jacques-Cartier. Le secteur riverain est principalement constitué de zones résidentielles et est occupé à 70 % par le parc de la Baie. Le projet longerait l'embouchure des rivières Gatineau et des Outaouais sur une longueur d'environ 3,2 km entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis. Ce projet viserait à stabiliser et naturaliser la berge, à optimiser la sécurité des piétons et des cyclistes, à modérer la circulation routière et à améliorer l'apparence de la rue tout en mettant en valeur le potentiel récréotouristique du secteur.

Le réaménagement nécessiterait la reconstruction de la chaussée à deux voies. La largeur de la chaussée projetée est de 7,5 m, passant à 10 m dans certains secteurs, lorsque des bandes de stationnement sur rue sont prévus. La vitesse autorisée serait maintenue à 50 km/h. Le projet comprendrait notamment la construction d'un sentier récréatif, de places de stationnement et d'une voie de desserte permettant d'accéder à l'arrière des lots. De plus, il inclurait des travaux de stabilisation et de naturalisation de la berge et l'aménagement d'une marina publique. Enfin, le projet prévoit des travaux de décontamination du sol dans la partie ouest du parc de la Baie et en bordure des rivières Gatineau et des Outaouais. Le promoteur procéderait à l'acquisition de gré à gré, ultimement par expropriation, d'un peu plus de 80 lots. Ces acquisitions seraient nécessaires, notamment pour rendre le lieu public et mettre en valeur la berge. Le coût total du projet de réaménagement est estimé à 32,1 M\$, excluant l'acquisition de l'emprise et les études environnementales requises. Les travaux débuteraient en 2013.

(Extrait du communiqué émis le 1^{er} mai 2012)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques adressées au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes.

Le projet :

- la modification du plan d'urbanisme de la Ville de Gatineau et ses répercussions sur l'usage résidentiel de la rue Jacques-Cartier par les citoyens ;
- la possibilité d'obtenir une copie des modifications effectuées au plan d'urbanisme qui pourraient modifier les usages et la vocation de la rue Jacques-Cartier ;
- le nombre de traverses piétonnières et cyclistes qui seraient aménagées afin de relier la rivière des Outaouais avec les résidences situées le long du tracé ;
- l'aménagement du sentier récréatif qui longe la rivière des Outaouais ;

- la possibilité de raccorder le sentier récréatif à la Route verte ;
- la possibilité d'utiliser et d'entretenir le sentier récréatif en période hivernale ;
- les travaux de construction et les répercussions sur la santé (bruit, poussière etc.) ;
- les travaux de construction et les répercussions dans la partie ouest du parc de la Baie sur l'accès des usagers au parc.

Le stationnement :

- les mesures mises en place par le promoteur visant à faciliter l'accessibilité aux immeubles situés aux abords de la rue Jacques-Cartier, notamment les stationnements et les traverses de piétons ;
- l'accès par les résidents et les clients aux stationnements situés en arrière des lots des maisons et des commerces ;
- la perte permanente de places de stationnement non aménagées sur la rue Jacques-Cartier et les répercussions sur l'achalandage des commerces ;
- le nombre de places de stationnement prévu pour la clientèle des commerces situés le long du tracé ;
- la possibilité d'aménager un stationnement près de l'entrée du parc de la Baie ;
- la nécessité de pouvoir consulter les plans de réaménagement des places de stationnement ;
- la possibilité de connaître le plan opérationnel de déneigement des stationnements de la Ville de Gatineau et les espaces prévus pour le dépôt de la neige amassée.

La circulation et la sécurité routière :

- l'aménagement de stationnements en arrière des lots et les répercussions sur la congestion de la circulation et la circulation routière dans cette zone aux heures de pointe ;
- l'augmentation de la circulation de transit par l'aménagement de la Montée Paiement, devant être prolongée jusqu'à la rue St-Louis, et les répercussions sur les usagers de la rue Jacques-Cartier ;
- l'augmentation de la circulation routière et ses répercussions sur la qualité de vie des résidents ;
- la nécessité de faire un suivi sur le débit de la circulation routière sur le tracé ;
- l'augmentation du niveau sonore aux heures de pointe ;
- la construction d'un éventuel pont desservant la rive ontarienne et les répercussions sur l'augmentation de la circulation aux abords de la rue Jacques-Cartier ;
- l'importance de limiter le nombre d'accidents aux extrémités est et ouest du tracé ;
- la sécurité des piétons, des cyclistes ainsi que des jeunes qui pratiquent des activités sportives dans le secteur du tracé et le long de la rivière ;
- la sécurité de la traverse piétonnière et cycliste aux intersections du boulevard Gréber et de la rue Saint-Louis avec la rue Jacques-Cartier ;
- les répercussions de l'augmentation de la limite de vitesse permise sur la sécurité des usagers de la rue.

L'aménagement paysager :

- le type d'aménagement paysager et de mobilier urbain prévu de part et d'autre de la rue Jacques-Cartier ;
- la nécessité pour les résidents de consulter le plan d'aménagement paysager projeté par le promoteur ;
- la naturalisation des berges et les répercussions sur la modification du paysage (vue) donnant sur la rivière des Outaouais et le Parlement du Canada.

La zone nautique :

- la possibilité d'aménager un quai communautaire pour les résidents de la rue Jacques-Cartier ;
- l'aménagement d'une halte nautique communautaire visant à compenser les résidents qui ont déjà fait face à un enlèvement de leurs quais par la Ville de Gatineau ;
- l'aménagement de la marina et sa gestion ;
- l'accès aux places publiques de la marina permettant la mise à l'eau d'embarcations motorisées ;
- la nécessité de créer une halte nautique sécuritaire en raison de l'augmentation de la circulation ;
- la nécessité d'aménager les quais en fonction de plusieurs types d'usages récréatifs, notamment le canot et le kayak ;
- le nombre de haltes nautiques qui seront nécessaires sur la rivière des Outaouais ;
- les répercussions de l'octroi d'un plus grand nombre de permis de bateau sur la circulation sur la rivière des Outaouais ;
- la gérance des permis de la marina ;
- la possibilité de mettre en place une société afin de gérer la marina ;
- les mesures qui seraient mises en place pour protéger la qualité des eaux de la marina.

Les sols :

- l'importance de mettre en place un plan des travaux de décontamination du sol pour la partie ouest du parc de la Baie et en bordure des rivières Gatineau et des Outaouais ;
- la nécessité d'effectuer un suivi sur la qualité des sols à l'extrême est de la rue Prince-Albert ;
- la possibilité que les travaux de construction fassent ressurgir des matières contaminées.

La culture et le patrimoine :

- les travaux de construction et les répercussions des vibrations sur les maisons patrimoniales ;
- la possibilité de connaître le contenu de la programmation d'évènements culturels et patrimoniaux de l'amphithéâtre construit par la Ville dans le secteur de la rue Jacques-Cartier faisant l'objet du réaménagement ;

- la possibilité que l'association responsable de la programmation puisse travailler directement avec la Ville de Gatineau pour l'organisation d'évènements culturels ;
- la possibilité de déplacer le tracé si des artefacts sont découverts au cours des travaux de construction et nécessitent des fouilles archéologiques.

Les autres préoccupations :

- les mesures temporaires d'atténuation prévues par le promoteur sur la qualité de l'air ;
- la nécessité d'effectuer un suivi sur la qualité des eaux souterraines ;
- la sauvegarde des zones d'intérêt écologiques près de la rive ;
- la nécessité de pouvoir consulter l'étude de caractérisation hydraulique concernant les remblais prévus pour la construction de ponceaux ;
- la nécessité de connaître le plan de la Ville de Gatineau concernant le corridor de l'île Kettle ;
- le réalisme de l'échéancier prévu du projet, soit 2013-2014 ;
- la durée et la procédure prévue par le BAPE au cours d'un mandat d'enquête et de médiation.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale Bowater <i>Accès Internet gratuit</i>	855, boul. de la Gappe, Gatineau

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
28 avril 2012	La Presse	
28 avril 2012	Le Soleil	
2 mai 2012		La Revue

2 mai 2012		Le Bulletin
16 mai 2012		Vie Communautaire

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
1 ^{er} mai 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques des Outaouais	137	Site du BAPE
30 mai 2012 Communiqué de rappel de séance d'information	Médias écrits et électroniques des Outaouais	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	30 mai 2012
Lieu	Centre communautaire Tétreau
BAPE : Animation	Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Alexandre Corcoran- Tardif, conseiller en communication
Promoteur	M. Frédéric Tremblay, Ville de Gatineau M. Réjean Martineau, Ville de Gatineau M. Jean Roberge, CIMA +
Assistance	43 personnes
Durée	3 h 45

Les relations de presse

Lors de la séance d'information du 30 mai 2012, deux journalistes étaient présentes soit une journaliste de Radio-Canada et une journaliste de *La Revue*.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 1^{er} mai 2012, la nouvelle a été reprise par les journaux hebdomadaires régionaux *La Revue* et *Le Droit* ainsi que par la station de télévision *CHOT-TVA Gatineau*. L'information relayée concernait les caractéristiques du projet et ses répercussions. Le message a également été repris par les sites Web *radio-canada.ca*, *le bulletin.net*, *lucanger.ca*, *portailconstructo.com* et *cyberpresse.ca*.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 18 juin 2012

Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication